

Décision

Générale

colonial

Décision n° 315 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 315

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret lu 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 fixant les conditions de recrutement et de rétribution des auxiliaires européens des divers services de la colonie de la Côte française des Somalis

Sur la proposition du chef du service de l'enseignement.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M Guillot (Madeleine), engagée en qualité d'infirmière auxiliaire de 3e catégorie pour compter du 15 janvier 1947, par décision n° 33 du 16 janvier 1947, est admise à salaire mensuel pour compter du 15 mars 1947. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.